

### Lauréats concours

**Si vous avez réussi le concours**, vous réalisez votre stage avec un **contrat provisoire d'1 an**.

Sur proposition de l'Enseignement Catholique, les services rectoraux vous communiqueront votre établissement d'affectation et le nom de votre tuteur.

Chaque lauréat d'un concours d'enseignement effectue une année de stage au terme de laquelle il pourra être validé et obtiendra ainsi sa certification.

La formation permet de développer les compétences professionnelles attendues en fin de stage en vue d'une titularisation en tant que professeur titulaire.

#### **Pour les lauréats externes :**

**Vous êtes diplômé(e) d'un Master MEEF (Hors DU).**

Des temps de formation sont prévus pour vous accompagner dans votre début de carrière. Formation perlée ou massée (entre 10 et 20 jours par an et accompagnement du stagiaire).

**Vous n'êtes pas diplômé(e) d'un Master MEEF (DU).**

Vous serez affecté à mi-temps dans un établissement. L'autre mi-temps sera consacré à votre formation à l'ISFEC (2 jours par semaine).

Cette année de formation en alternance vous permettra de valider un diplôme universitaire (DU).

Dans le cadre de la formation des lauréats des concours interne et externe (à 1/2 temps), une partie du parcours de formation est mutualisée avec d'autres ISFEC partenaires.

Pour certaines disciplines, des regroupements au niveau national sont organisés sur des temps de vacances ( Toussaint ).

Cette formation mutualisée basée sur une durée globale de 40 heures se structure en un parcours hybridé constitué :

- ❖ d'un temps synchrone à distance dernière semaine d'août.
- ❖ d'un regroupement en présentiel dernière semaine d'octobre (Toussaint). Les informations pratiques relatives à ce regroupement sont communiquées dès que vous avez complété le formulaire : [lien d'accès au formulaire de renseignement lauréats concours](#)
- ❖ d'une formation à distance de (classes virtuelles, activités d'autoformation, forums, suivi).

La prise en charge des frais (déplacements, hébergement) liés à cette mutualisation sera explicitée lors des réunions de rentrée organisées par les ISFEC.

Vous recevrez un e-mail de votre ISFEC de mutualisation pour le distanciel du 30 août après-midi, afin de vous communiquer le lien pour y participer.

## Les objectifs du dispositif

Le « module didactique FI/FC » est fondamental dans le parcours de formation de l'enseignant-stagiaire. A l'issue de la formation, chaque stagiaire devra être capable de :

Maîtriser les fondamentaux didactiques

Compétences communes à tous les professeurs :

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Et pour les professeurs documentalistes :

- D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information
- D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement
- D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international
- Traduire les Instructions officielles en pratiques de classe (programmation, progression, séquences, séances, tâches, pratiques d'évaluation)
- Mettre en œuvre une réflexion sur sa pratique

## Accompagnement de la formation

Des documents permettent l'accompagnement des professeurs stagiaires pendant leur année de stage.

- Le document d'accueil et d'accompagnement des professeurs-stagiaires 1er et 2d degré.
- Les textes de référence
- Les rapports du tuteur (diagnostique, intermédiaire et final)

Cet ensemble constitue une forme de "Livret de formation" qui répond à une double fonction :

- il « fait trace » de l'accompagnement.
- il sert « d'interface » entre les différents acteurs : stagiaire, tuteur, institut, corps d'inspection, etc.

## Validation

**3 avis** sont nécessaires pour la validation :

- l'avis de l'ISFEC, prenant en compte l'assiduité et les compétences attestées du professeur stagiaire dans le cadre des obligations et de la validation des unités d'enseignement de son parcours de formation
- l'avis des corps d'inspection, prenant notamment en compte les rapports du tuteur et l'éventuelle visite d'inspection,
- l'avis du chef d'établissement, prenant en compte l'implication du stagiaire en faveur de la réussite des élèves et sa participation à la vie de la communauté éducative.

En amont, le professeur stagiaire qui se destine à l'enseignement catholique devra avoir obtenu l'Accord Collégial auprès de la CAAC du territoire concerné (diocèse Guadeloupe, diocèse Martinique et diocèse Guyane).